

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 39 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2019

OBJET:

DE-19-09--24) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES A DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

<u>Absents excusés</u>: M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absents: .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190925-lmc1H6513H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2019 Date de Publication : 30/09/2019 Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2019 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 20 septembre 2019,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

 $\underline{ARTICLE\ I}:\ Décide\ d'attribuer\ une\ subvention\ \grave{a}\ chacune\ des\ associations\ suivantes:$

Association des Musiques pour Adultes au Conservatoire - AMAC	600€
La Guirlande	2 000 €

<u>ARTICLE II</u>: Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus au budget primitif 2019, article 6574.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190925-lmc1H6513H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2019

Date de Publication : 30/09/2019